

ANNEXE

NOTES RELATIVES À L'INTERPRÉTATION DE L'ÉCHANGE DE NOTES DU 17 AOÛT
1954, CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA VOIE MARITIME DU
SAINT-LAURENT.

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

N° 126

L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA (Ontario) Canada

le 7 novembre 1956.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à l'aide-mémoire du Département d'État en date du 21 avril 1956 concernant le creusage des chenaux dans le voisinage de l'île Cornwall pour l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi qu'aux entretiens qui ont eu lieu dernièrement entre les représentants de nos deux Gouvernements et au cours desquels il a été dit que votre Gouvernement avait décidé de creuser le chenal nord jusqu'à une profondeur permettant la navigation en eau profonde en même temps que se ferait le dragage dans le chenal sud.

Le Gouvernement des États-Unis a examiné attentivement la situation qui s'ensuivra si le Gouvernement du Canada met à exécution le projet qu'il a annoncé. Bien qu'il soit d'avis que la mesure que se propose de prendre le Canada n'est pas conforme à l'accord auquel ce Gouvernement a adhéré par suite de la mise en vigueur de la Loi publique 358, 83^e Congrès, 2^e Session, ni aux autres dispositions qui ont été prises par nos deux Gouvernements en ce qui concerne la voie maritime du Saint-Laurent, le Gouvernement des États-Unis ne veut pas retarder la réalisation du projet commun de voie maritime, qui intéresse mutuellement les deux Gouvernements; en conséquence il est tenu par les événements de prendre connaissance de la situation de fait que crée la décision du Canada d'aller de l'avant avec le dragage en eau profonde dans le chenal nord de l'île Cornwall.

Dans les circonstances le Gouvernement des États-Unis estime qu'il importe de consigner que les États-Unis se réservent pleinement le droit de protéger leurs intérêts dans cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance de ma haute considération.

LIVINGSTON T. MERCHANT

L'honorable Lester B. Pearson
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)